FRC 1,335

Case FRC 13501

A M. L'ABBÉ MAURY.

JE vous dirai, Monſieur l'Abbé, ce que Lucien diſoit à Jupiter : *Tu te fâches ; tu prends ta foudre ; tu as donc tort.* Quant à moi, je conſerverai ma ſérénité ordinaire au milieu des foudres de votre éloquence polémique, & je répondrai par un fait très-ſimple, mais bien tranchant, à votre acharnement, vraiment riſible, ſur un objet aſſez peu intéreſſant par lui-même, & qui ne vaut plus la peine que nous perdions notre temps à nous écrire par notre Imprimeur.

Les deux tiers de votre longue Epître ſont employés à prouver que l'apperçu qui fut remis au Comité du mois de Décembre 1789, étoit celui des dépenſes extraordinaires de 1789. Vous entaſſez argumens ſur argumens, pour obſcurcir de plus en plus une choſe fort claire ; j'en conclus une ſeconde fois, que vous traitez une matière qui ne vous eſt nullement familière.

Ouvrez les yeux, Monſieur l'Abbé, & liſez ce que je vous envoie ; c'eſt cet apperçu lui-même, imprimé chez Baudouin, que vous auriez bien fait de chercher dans vos papiers, avant de le diſcuter ſans l'entendre.

Voyez-vous ſon titre : *Apperçu des dépenſes extraordinaires de l'année 1790* ? voyez-vous la note du 15 Décembre 1789, qui le termine ? Elle vous rappelle en

THE NEWBERRY LIBRARY

propres termes, que c'étoit pour ſubvenir aux dépenſes de 1790, que le Miniſtre demandoit que la caiſſe d'eſcompte fournît 80 millions en 1790. Voyez-vous ces dépenſes de la Guerre & de la Marine, ces rembourſemens des Pays d'Etats, &c. qu'il étoit queſtion de retarder, & non pas les frais de la Révolution, ni tous ceux que vous citez? voyez-vous le total que vous dites être de 105 millions, mais qui n'étoit que de 95,470,000 liv.? Ce ſont ces mêmes dépenſes que M. Necker a rappelées en Mai 1790, dans ſon apperçu de la totalité des dépenſes des huit derniers mois de cette année; les dépenſes exceſſives d'une année forment néceſſairement des dépenſes extraordinaires dans l'année qui ſuit, & qui les acquite. Reconnoiſſez-vous enfin avec quelle légèreté vous vous êtes engagé à prouver ce qui n'exiſte pas. Vous vous êtes créé une chimère pour la combattre: mais votre Roman n'eſt point aſſez intéreſſant pour le continuer.

Au reſte, ne ſoyez point étonné que lorſque des Départemens ont fait des dettes en 1789, le Tréſor public faſſe des fonds en 1790 pour les payer. Ne ſoyez point étonné que le Comité des Finances ait propoſé d'examiner ces arriérés de 1789, & années antérieures, avant de les payer en 1790; car enfin une Nation & ceux qui la repréſentent, ne doivent pas acquitter ſur-le-champ ce qui n'eſt pas encore liquidé.

Il me ſemble que ſi le Comité de Liquidation déplaît aux éternels demandeurs des créances déja rejetées, il

tranquilliſe tous les Citoyens ſur cette partie de la dette publique. Je ne me laſſerai point de répandre des conſolations à cet égard, parce qu'elles ſont fondées ſur des vérités.

Le Comité des Finances a appuyé ſon fidèle tableau de la dette publique, ſur des piéces juſtificatives qui y ſont annexées : appuyez votre effrayant catalogue de quelques pièces, & on les comparera.

Quant à M. Necker, je ne l'ai jamais adulé; il le ſait bien : mais je l'eſtime ; nous ſommes diviſés d'opinion, tant ſur la liquidation de la dette publique, que ſur quelques autres points d'Adminiſtration; mais il n'en emporte pas moins tous mes regrets, quoiqu'il ne ſoit pas honoré des vôtres ; je l'ai toujours combattu franchement dans l'intérieur des Comités : dans la tribune j'ai parlé de lui avec les égards qui étoient dus à ſa longue expérience, & à la pompe nationale avec laquelle il fut rappelé en 1789 ; j'ai été plus conſéquent que bien d'autres.

Permettez qu'en finiſſant je raſſemble ici quelques expreſſions éparſes dans votre lettre, & qui réunies peuvent répandre quelque jour ſur les ſentimens qui vous agitoient en l'écrivant ; les voici : *aſtuce*, *imbroglio*, *comptes arrangés*, *tours de paſſe-paſſe*, *ſubterfuges financiers*. Comme je ſuis du nombre de ces financiers qui ne retiennent jamais le bien d'autrui, trouvez bon que je vous reſtitue ſans délai ces diverſes épithètes qui vous appartiennent, puiſqu'elles ſont ſorties de votre

plume ; la mienne ne s'accoutumera jamais à en faire uſage.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite conſidération,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Signé, Anson.

Ce 5 Septembre 1790.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.